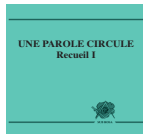


## LES PUBLICATIONS:



**L'INDISPENSABLE RÉGÉNÉRATION** (92 pages - format 210 mm x 210 mm)  
Le thème «L'indispensable Régénération» est la marque des travaux qui sont menés inlassablement pour répondre aux évolutions de la société civile qui nous apporte son lot d'innovations en bouleversant en bien des points notre quotidien. Le «tsunami» technologique et scientifique que nous observons conditionnera les générations nouvelles, leur façon d'observer et de penser leur appartenance à l'Univers infini; encore une approche future de la «Voie Initiatique».  
Prix par exemplaire = **21.- Frs / 18.- €**



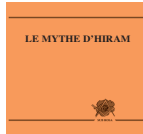
**UNE PAROLE CIRCULE - Recueil I** (112 pages - format 210 x 210 mm)  
Recueil des Bulletins trimestriels édités par SUB ROSA (2009-2011) et diffusés aux Membres, Visiteurs et Correspondants de l'Association Culturelle SUB ROSA. Des Morceaux d'Architecture sur les thèmes étudiés lors des Tenues des Justes et Parfaites Loges. Un condensé et en enrichissement du travail collectif et de réflexions sur les principaux mythes et légendes contenus dans les Rites et les Rituels.  
Prix par exemplaire = **21.- Frs / 18.- €**



**LA PIERRE** (112 pages - format 210 mm x 210 mm)  
Sous-titré «La Pierre, véhicule de la Parole Perdue, véhicule de la Parole Divine», cet ouvrage explore divers aspects de la valeur symbolique et initiatique du symbolisme de la Pierre, au gré d'un parcours qui va du chaos originel à la pierre précieuse, en passant par la pierre de fondation ou par l'émeraude du Graal.  
Prix par exemplaire = **21.- Frs / 18.- €**



**LES DEUX SAINT JEAN** (80 pages - format 210 mm x 210 mm)  
Sous-titré «Etude sur les patrons de l'Ordre Antique de la Franc-Maçonnerie», cet ouvrage est une recherche symbolique en deux volets sur les deux fêtes maçonniques les plus significatives de l'année, liées aux solstices d'été et d'hiver. En effet, Saint Jean Baptiste est fêté le 24 juin et Saint Jean l'Evangéliste, le 27 décembre. Les Francs-Maçons, qui savent que ces deux Jean sont aussi les deux visages de Janus, marquent de façon particulière ces deux dates.  
Prix par exemplaire = **21.- Frs / 18.- €**



**LE MYTHE D'HIRAM** (80 pages - format 210 mm x 210 mm)  
Cette étude tente d'extraire la «substantifique moelle» du mythe fondateur du III<sup>e</sup> Degré de la Maçonnerie symbolique. Une publication à destination de tous les Frères et les Soeurs pour mieux saisir les origines du mythe et d'en apprécier les subtils symboles. Cette étude offre une clarification du mythe en le replaçant dans la hiérarchie temporelle d'anciennes civilisations jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle.  
Prix par exemplaire = **21.- Frs / 18.- €**



**LE SILENCE** (112 pages - format 210 mm x 210 mm)  
L'un des plus vaste chantier que chaque Soeur ou chaque Frère doit entreprendre dans sa «vie» initiatique. Présenté sous la forme de chapitres correspondant aux multiples facettes du SILENCE que chacun rencontre sur son chemin de la «Voie Initiatique» dans toutes les Loges et les Obédiences. De nombreuses sensibilités sont exprimées à la lecture de ces Morceaux d'Architecture qui ont été présentés en Loges.  
Prix par exemplaire = **21.- Frs / 18.- €**

*Les frais d'expédition sont compris, livraison franco de port en Europe.  
Pour les autres destinations, prévoir 3 € supplémentaires par exemplaire.*

### POUR COMMANDER

Vous pouvez adresser votre commande par courriel à: [info@sub-rosa.ch](mailto:info@sub-rosa.ch) ou par courrier à:  
Association Culturelle SUB-ROSA - Secrétariat - 146, rue de Genève - 1226 Genève.  
Suisse: par CCP 17-613758-5 SUB ROSA ou par virement: IBAN CH06 0900 0000 1761 3758 5.  
France et autres pays: par chèque ou sur le site internet: [www.sub-rosa.ch](http://www.sub-rosa.ch)  
ou par virement bancaire (EURO) IBAN: FR76 3000 3001 1500 0503 3643 862 SWIFT: SOGEFRPP

**Devenez MEMBRE de SUB ROSA:** (participation annuelle)

MEMBRE ACTIF 100 Frs ou 80 € - MEMBRE ou CORRESPONDANT(E) 50 Frs ou 40 €

**CALENDRIER:** SUB ROSA travaille dans la Tradition Initiatique, au REAA, le 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois à 20h (19h45), sauf juillet, au 14 avenue Henry-Dunant à Genève (parking Plainpalais).

**SUB ROSA** Association Culturelle: secrétariat - 146, rue de Genève - 1226 Genève.

[www.sub-rosa.ch](http://www.sub-rosa.ch) - Contact par courriel: [info@sub-rosa.ch](mailto:info@sub-rosa.ch) ou [uneparolecircule@sub-rosa.ch](mailto:uneparolecircule@sub-rosa.ch)

*Pour toute correspondance, veuillez joindre une enveloppe timbrée pour la réponse. Merci d'avance.*

# Une Parole Circule

Ces Morceaux d'Architecture, Planches, Tracés contenus dans ce numéro de **Une Parole Circule** ont été présentés et lus par les Membres, les Correspondant(e)s ou les Visiteuses, les Visiteurs lors des Tenues des Justes et Parfaites Loges, Chambres et Ateliers libres ou de recherche.

## LIBERTÉ, LIBERTÉ CHÉRIE...

«L'homme est condamné à être libre»  
Jean-Paul Sartre, *L'Être et le Néant*.

«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.» Tel est l'article premier de la «Déclaration universelle des droits de l'homme» adoptée à Paris en 1948, qu'il est bon de se remettre en mémoire à tout instant.

Cet article trouve son origine dans le texte de la «Déclaration des droits de l'homme et du citoyen» du 26 août 1789 adoptée dès la Révolution française. Son article premier le précise ainsi: «Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.»

Ces deux déclarations qui ont plus de 150 ans d'écart comportent aussi les articles sur les libertés individuelles: Celle de 1948 par son numéro 18 : «Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.» et pour compléter ces principes de liberté, l'article 19 dit: «Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.»

Tout est donc gravé dans le «marbre» depuis bien longtemps et il est surprenant de constater que les transgressions quotidiennes

sont monnaies courantes et sans gêne, au même titre que d'autres principes qui ont été reçus depuis des millénaires, comme par exemple les célèbres «Tables de la loi» de Moïse résumées en dix commandements, dont le plus transgressé: «Tu ne tueras point...». Si, au nom de cette liberté, des individus commettent des vols ou des meurtres



Statue de la Liberté, Paris. Photo © V. Gubina.

pour éliminer son semblable ou s'appropriier les biens d'autrui ou encore de les asservir en esclavage, ce sont des déviations et des transgressions évidentes.

Alors pourquoi faut-il toujours remettre en évidence ce principe de «LIBERTÉ» qui est pourtant porté en espérance dans chaque être humain. Cette difficulté prend naissance dès l'interprétation de la définition de la liberté.

L'homme est prisonnier de sa planète, prisonnier de la contingence du temps, prisonnier de la chaîne du vivant, de la naissance et de la mort. Il n'existe donc pas de liberté autre que son vécu. Un des vœux de l'homme se résume selon l'évocation: «Oh ! temps ! Suspends ton vol !...»

(Alphonse de Lamartine, 1790-1869). Pour sa courte vie organique, il fait connaissance de son milieu de vie, sociétal et culturel, qui déterminera sa «LIBERTÉ» autant physique qu'intellectuelle et spirituelle, en fonction de ses environnements.

Les pierres qui forment l'édifice de la «LIBERTÉ» se composent aussi avec celles de la liberté d'expression qui est encadrée par la loi, à l'exemple de centaines de procès en justice gagnés par des particuliers ou des groupes, aux motifs des atteintes à la vie privée. D'autres procès ont condamné des journaux, revues ou des individus pour diffamation ou calomnie. C'est donc à la justice de s'exprimer s'il y a blasphème, s'il y a distorsion morale ou religieuse, l'individu ne peut pas trancher lui-même tant il est sous l'influence de sa propre culture, ou de son inculture; son libre arbitre déviant étouffe sa propre liberté.



### ILS ÉTAIENT CHARLIE...

*En ce matin de janvier de l'an 2015 (6014).*

*En ce matin, sur l'angle d'une feuille mon crayon s'amusait, le point au centre du cercle ou le cercle autour du point...*

*Un instant suspendu, partagé par l'incertitude des idées, convaincu de mon devoir, de préserver notre libre pensée.*

*Et en ce matin, des entrailles barbares et ténébreuses, une pluie d'éperons a frappé par delà les nuages endormis.*

*Et en ce matin, le Mal injuste s'est acharné dans le carillon de la mort. Trois Maillons à terre... La Chaîne a été rompue...*

*Et en ce matin, leurs pures poitrines ensanglantées se sont tournées vers le Soleil pour une cause sans nom: Liberté*

*Et demain ils trouvèrent des cercueils tièdes pour dernière couche dans des cimetières humides.*

*Face à l'ignorance de ces peuplades, en mouvement dans la déroute.*

*Face aux horizons en feu et le grondement obscur, nos crayons ne seront plus suffisants sans l'ombre de nos Epées.*

*Et en ce matin, le fer a touché nos flancs et brisé nos coeurs, à nos familles endeuillées ne restent que des pleurs.*

*Alors en ce matin, sortons de l'ombre et des flots et ouvrons au-delà des vagues déchainées.*

*Au bruit et à l'écho du Maillet*

*Frères et Sœurs*

*Gémissons*

*Gémissons*

*Gémissons*

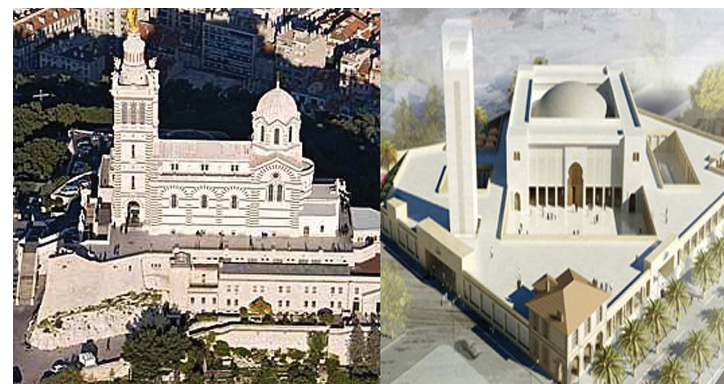
*Demain les matins ne seront plus.*

*Séchons nos larmes*

*Rendons Gloire*

*Adieu «Amis»...*

S.T.



Photos: © Notre Dame de la Garde, Marseille. © Mosquée de Marseille.

La démocratie a ses limites fixées par ses «droits de l'homme» dont la garantie de liberté pour tous les individus appartenant à ce système politique et social en est la clé de voûte. La multiplicité des lois et des contraintes sécuritaires ont conduit les pays démocratiques à emprunter des chemins plus proches de ceux de la dictature que des fondements de la liberté. Entre des lois liberticides et l'exaspération des populations qui se sentent restreintes dans leur vie quotidienne, le climat se dirige vers l'explosion des extrémismes initiée par des révolutions démocratiques pour rétablir le balancier d'une véritable LIBERTÉ.

Pour s'approcher de cette explosion, il suffit d'y mettre les ingrédients nécessaires dont la plupart des Gouvernements européens, et la France en tête, glissent sûrement

vers ces révoltes citoyennes et vers de futurs massacres communautaires au nom des «droits de l'homme».

Lutter pour la paix civile est le premier objectif de tous les habitants des démocraties pour autant qu'on leur donne les outils et les armes définis par ces mêmes «droits de l'homme». Mais dans la résurgence politique, les «Messagers» de paix ont souvent fini assassinés ou crucifiés sur l'autel des va-t-en-guerre de l'obscurantisme.

Alors que l'ésotérisme judéo-chrétien et l'ésotérisme de l'islam se rejoignent inéluctablement, puisque la finalité réside dans la vision d'un Dieu monothéiste identique, donc unique (heureusement pour les croyants!), il est à remarquer que contrairement aux apparences, pour arriver à cette finalité, une guerre larvée existe depuis des centaines d'années et se poursuivra en ce XXI<sup>e</sup> siècle aux résultats attendus de plusieurs millions de morts qui en payeront la facture. L'heure est proche et elle arrivera avec certitude où le temps des Cathédrales sera confronté au temps des Mosquées. △ P.S.

Sources: <http://www.gadlu.info/reflexions-du-temps-des-cathedrales-au-temps-des-mosques.html>

### COMMUNIQUÉ

Le Comité de rédaction de «UNE PAROLE CIRCULE» remercie tous les participants qui ont spontanément transmis leurs textes reflétant leurs attaches à cette LIBERTÉ et son symbolisme qu'elle représente. Cet appel rédactionnel continue pour ceux qui désirent aussi apporter leur témoignage.



# DU TEMPS DES CATHÉDRALES AU TEMPS DES MOSQUÉES

Depuis plus de deux mille ans, l'Europe a subi plusieurs bouleversements d'ordre spirituel et culturel. Le pouvoir sacerdotal s'est toujours accommodé du pouvoir temporel pour en dicter sa doctrine et ainsi conserver la suprématie «religieuse» du Vieux Continent en particulier et de conquérir le monde en général. Durant des centaines d'années, les constructions des Cathédrales, des Eglises dans chaque village et des chapelles en chaque lieu isolé, ont été le seul objectif d'implanter durablement (d'une manière définitive) l'emprise matérielle de la Chrétienté. Il paraîtrait sacrilège de vouloir détruire des Cathédrales ou autres lieux de culte, tout comme la suppression des croix brunes, rouges ou vertes, des icônes, des livres, des poèmes, des peintures, des coqs, des chants et autres symboles du christianisme qui marquent l'héritage de la civilisation occidentale.

La question en ce XXI<sup>e</sup> siècle est simple: les démocraties européennes sont-elles prêtes à abandonner leurs libertés de cet héritage ancestral au nom du partage de ses valeurs ?

Après plus de mille ans de guerres religieuses et sept cents ans (environ) d'Inquisition mortelle (estimation à plus d'un million de tués en Europe), et des atrocités extrêmes commises durant la Deuxième Guerre Mondiale du XX<sup>e</sup> siècle par l'extermination humaine programmée, l'oecuménisme chrétien a rétabli un consensus d'une paix équilibrée en Europe grâce à la séparation des pouvoirs apparents (sacerdotal et temporel) garante d'une plus large laïcité.

La marginalisation des multiples courants spirituels a permis de maintenir la main mise de la chrétienté en Occident et plus particulièrement en Europe. Les grandes vagues d'immigration étaient majoritairement issues de pays dont l'histoire judéo-chrétienne en représentait les fondements. Dans ce cas précis, l'intégration (ou l'assimilation) peut se réaliser dans les mêmes églises, synagogues ou autres lieux de culte, qui existent depuis des siècles. L'intégration (ou l'assimilation) joue donc sur l'équilibre des forces vives d'un pays.

En Espagne, les critères d'absorption des minorités par la majorité ne sont pas identiques par rapport à La France ou encore à l'Allemagne, le Danemark, la Norvège, pour ne citer que ceux-ci.

Au nom de la liberté démocratique, la plupart des pays européens ont admis sur leur sol des populations d'origines diverses et une majorité de confession musulmane, est venue grossir les contingents d'immigrations souhaitées par les Gouvernements. Après quelques générations, tous les immigrés n'existent plus, ils ont la nationalité du pays dans lequel ils vivent à l'image des autres habitants. Alors pourquoi tant de questions et tant de doutes sur des concitoyens comme les autres, ayant la même nationalité, les mêmes droits et devoirs ?

Le mystère de cette question réside dans le fait que la minorité invisible doit, pour assurer la survie de sa spiritualité, devenir visible par la construction de lieux de culte, de Mosquées, d'écoles et de bâtiments communautaires. Alors que cette évolution est légitime et garantie par les régimes démocratiques, les Gouvernements sont restés frileux face à la responsabilité d'admettre l'édification de Mosquées, véritables monuments durables et définitifs en similitude au temps des Cathédrales.

Les us et coutumes, les traditions de vie telles que vestimentaires, alimentaires, jours de prières, etc. sont des éléments fondamentaux qui accompagnent toutes les personnes dans leurs actions spirituelles, les ingrédients de toutes les religions. Ce sont les germes du choc des civilisations, une confrontation brutale de modes de vie.

Sachant que les critères démographiques des minorités sont des arguments de batailles électorales jusqu'à en obtenir une majorité qui sera alors rejetée par des opposants farouches aux changements de société ou d'une nouvelle influence religieuse. Toute solution démocratique et pacifique des domaines spirituels ne peuvent que finir dans la violence et le sang par l'activation des extrémistes souvent qualifiés «les fous de Dieu».

Ces exemples démontrent que la justice est la garante de l'application de cette liberté, elle est le premier rempart aux attaques des pourvoyeurs de guerre. Faut-il encore que les lois de cette justice soient appliquées en toute indépendance, en toute «liberté» ?

Le deuxième rempart s'est construit durant plusieurs siècles et porte le nom de «laïcité», la séparation drastique du pouvoir sacerdotal du pouvoir temporel.

Ces deux composantes JUSTICE et LAÏCITÉ sont les deux piliers de la compréhension entre les membres des sociétés actuelles dirigées par des régimes démocratiques ou du bien vivre ensemble.

## DES CRAYONS PLEIN LES MAINS...

*Des crayons plein les mains, de l'humour plein les yeux,  
Ils n'étaient pas méchants, seulement malicieux.  
Ils pensaient être nés au pays de Voltaire,  
Et que la liberté irriguait cette terre.*

*L'ironie est ici breuvage délicieux,  
Qui est tout à la fois léger et licencieux.  
Il est bon de brandir le drapeau libérateur,  
De lancer aux fâcheux un texte pamphlétaire.*

*Les crayons de l'humour sont toujours facétieux,  
Jamais on ne les vit s'envoler jusqu'aux cieux,  
Pour flatter un seigneur, évêque ou militaire,  
Ou quelque paltoquet, ridicule et sectaire,*

*Ils étaient cinq amis, créateurs silencieux,  
Qui traçaient lentement leurs dessins audacieux.  
Ensemble ils défendaient l'esprit contestataire,  
L'immortelle satire à l'accent salutaire.*

*Ils étaient deux tueurs soi-disant religieux,  
Qui ont montré combien le mal est contagieux.  
D'une foi sans raison, de croyance éphémère,  
Qui fait du fanatique un pantin mortifère.*

*Des crayons dans le sang, des larmes dans les yeux,  
Dehors, le ciel est noir, l'horizon est pluvieux.  
Que l'on aime Charlie ou qu'on ne l'aime guère,  
Qui donc avait le droit de lui déclarer guerre ?*

*A quoi auront servi trois siècles prodigieux,  
D'humanisme fervent et d'hommes prestigieux ?  
L'Ordre des francs-maçons est le dépositaire,  
Des cris de liberté qui ne doivent se taire.*

Y.-F. B.

La culture de la dérision ou de la moquerie appartient au patrimoine de l'humain. De tout temps le *fou du roi* était la seule personne autorisée à se moquer de son maître et souverain. Ce *bouffon* se produisait en spectacle ou il côtoyait le cercle fermé de la cour royale. L'évolution de ces pratiques s'est démocratisée par les troupes de théâtre itinérantes qui pratiquaient souvent l'art comique, farceur et insolent, du polichinelle au guignol.

Quant à l'écrit, il évolue parallèlement à la transmission orale et il est intéressant de relever que les dessins ou les caricatures sont donc plus puissants que les écritures et même celles considérées comme des textes

sacrés. Mettre en avant cette évidence dénote l'incrédulité des écrits bibliques, coranique ou d'autres Obédiences.

Pour les illettrés, ou les analphabètes, la forme picturale est la seule qui leur reste compréhensible au premier degré. Le dessin devient leur vérité, sans s'apercevoir des subtilités de cette création ou de la richesse exprimée.

Il est tout aussi surprenant d'entendre certains échos qui émettent des réserves sur cette liberté d'expression. «OUI, mais je me sens blessé par telle phrase ou tel dessin...»

OUI et alors !?! (NON et alors !?!) Peu importe cette blessure, elle n'est qu'illusoire ou alors il faut en saisir la JUSTICE pour en déterminer l'ampleur et les conséquences. Ce qui relève de la liberté d'expression n'est pas «force de loi», donc ne s'impose à personne... Circulez il n'y a rien à entendre et rien à voir ! Passez votre chemin... Ainsi, les principes de JUSTICE et de LAÏCITÉ sont respectés.

Alors la question reste ouverte: faut-il se revendiquer de cette «LIBERTÉ» pleine et entière ? △

# UN PASSEPORT POUR VOTRE LIBERTÉ...

*Concernés au plus haut point par la «LIBERTÉ», puisque elle est l'essence même de la Franc-Maçonnerie, la plupart de ses membres y sont attachés en revêtant l'habit du défenseur de cette «LIBERTÉ» chèrement acquise et encore chèrement payée. Il est parfois nécessaire et bien utile de remettre sur l'ouvrage ces fondamentaux et d'actualiser les auteurs, scientifiques, hommes ou femmes de lettres, philosophes, etc. qui représentent différentes époques et qui se sont exprimés sur ce thème complétant les nombreuses définitions qui y sont attachées. Parmi ceux-ci, les synthèses que développe en France Claude Le Moel, se résument ainsi:*

*Une pensée juste en vertus est plus puissante que toutes les armées du monde, voilà pourquoi elle est redoutée par toutes les dictatures.*

La Révolution française nous a légué cet héritage grandiose et universel, celui qui délimite notre périmètre individuel de liberté qu'aucun gouvernement, sauf à être parfaitement corrompu, n'a jamais le droit de franchir sous peine de forfaiture. Nous en sommes tous les héritiers, mais que vaut un héritage que le ou les héritiers laissent tomber en désuétude par manque de pratique ou d'utilisation ? ... Il ne vaut plus rien et sombre dans l'ignorance, l'oubli et le mépris... L'héritage est sublime et grandiose, mais encore faut-il que les héritiers en soient conscients et qu'ils sachent se montrer à la hauteur des richesses qu'ils reçoivent, ne serait-ce que pour être au moins capables de le transmettre dans le même état et avec la même valeur aux générations futures. La gratitude de l'héritier se manifeste dans le respect et la considération qu'il accorde à ce qu'il reçoit, et à ceux qui ont lutté pour qu'il puisse profiter des richesses transmises sans autre effort que celui qui consiste à savoir les recevoir.

Nous avons la chance d'avoir reçu dans nos berceaux, ce don de la Divine Providence qui consiste à naître dans le pays ayant été la matrice de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Cette lumineuse oeuvre de Justice – dont tant de peuples assoiffés et asservis sont encore actuellement privés, et qui représente pour eux la source salvatrice à laquelle ils désirent s'abreuver –, est en vérité, comme je vais là encore le démontrer, la plus méconnue et la plus méprisée par les membres du corps social qui en sont les principaux bénéficiaires. Si, selon

la tradition orientale, chaque individu a un patrimoine karmique qui lui est propre et qu'il doit assumer, il en est de même pour les Nations, et ce patrimoine karmique national doit aussi être assumé par les membres du corps social de cette Nation. Il n'y a pas de hasard ni de coïncidence, sauf à croire que la Justice Divine n'existe pas, et que le chaos est le maître de la création. Si nous naissons dans une région, sous un certain climat, dans une culture avec ses traditions sociales, politiques, philosophiques et religieuses, c'est que nous devons confronter notre propre patrimoine karmique à ces paramètres extérieurs, pour éprouver l'un et l'autre. Vivre dans le pays des Droits de l'Homme sans être capables de faire l'effort de se montrer dignes de cet héritage, et sans avoir la gratitude d'en préserver les richesses, pour être en mesure, le moment venu, de s'acquitter de cette dette en le transmettant intact à nos enfants, c'est manifestement avoir gravement démerité de la Divine Providence. Probable que cette ingratitude, dont l'ignorance ne constitue en rien une circonstance atténuante, mais le contraire, viendra s'inscrire dans le solde négatif du patrimoine karmique de l'individu et de la Nation corrompue... ..

C'est donc parce que les Droits de l'Homme sont formalisés dans une Déclaration, qu'aucune loi ne peut changer, qu'ils ont pu traverser les turpitudes de l'histoire récente de notre pays, et demeurer intacts dans leurs puissances, et applications. Depuis 1789, cette Déclaration n'est pas l'expression de la justice humaine (administration sans foi et si pleine de trop de lois), elle se veut l'expression de la Justice, cette Vertu Cardinale qu'aucune loi humaine ne peut ni modifier ni contraindre sans se condamner à en subir implacablement le redoutable châtement.

C'est parce que cette Déclaration n'est pas une loi qu'elle est supérieure à la loi.

Certains juristes à la vision bornée vont jusqu'à prétendre que cette Déclaration n'étant pas une loi n'est donc pas un droit positif... C'est faire peu de cas de sa position de tête dans la Constitution. Position qui lui confère indéniablement ce caractère de droit positif, et pas n'importe lequel puisqu'il s'agit d'un droit Constitutionnel... ..

Derrière la facilité d'utilisation d'une chose ou d'un principe, il y a obligatoirement une longue recherche, des études complexes et des mécanismes subtils pour que cette simplicité soit possible. La préoccupation des parlementaires de 1789, qui consiste à rendre cette Déclaration claire, simple et accessible, sans pour autant sombrer dans l'indigence du simplisme et l'atrophie du minimalisme, est le témoignage historique de la véritable noblesse et grandeur de leur vision politique; noblesse qui ne peut que reposer sur l'exercice des vertus dont ils ont manifesté une pratique loyale ayant marqué de façon indélébile cette oeuvre profondément humaniste.

La loi ne crée pas la liberté, elle la constate et la préserve par une définition rigoureuse des champs du possible qui en permet l'exercice social.

Si nous considérons, selon les principes de la sagesse hermétique, qu'une manifestation, sous quelque forme qu'elle se produise, comporte une polarité négative et une polarité

positive, un individu ne peut prétendre avoir des droits (polarité positive) sans avoir de devoirs (polarité négative), c'est en cela que la référence aux «droits naturels» implique la concomitance des contraires; l'existence du vice ne se détermine que par comparaison avec l'existence des vertus; la liberté est inséparable du sens des responsabilités et du niveau de connaissance; plus ce niveau sera élevé, plus la responsabilité sera grande et la liberté en rapport. Tout dans la nature repose sur cette dualité d'action/réaction. Un axiome des Tablettes de Thoth dit fort justement: *Connaître les lois c'est être libre.*

Comme tout ce qui s'ouvre à la Divine Providence, la DDHC a une préoccupation d'universalité, elle se place sur le plan des principes et s'efforce de s'approcher autant qu'il lui est possible de l'intemporel. C'est pour cette évidente raison qu'elle n'a pas pris une ride, et que son effet est tout aussi subversif, pour un gouvernement corrompu, qu'il l'était à l'origine, peut-être même plus aujourd'hui compte tenu de l'étendue de cette corruption.

Lorsque la défense de la Justice et de la liberté n'est plus représentée par une association politique, ce qui est présenté comme une «démocratie», n'est plus qu'une imposture, une escroquerie, un bidonnage, une mystification qui se résume à proposer aux électeurs de voter entre la peste et le choléra...

*A suivre...*

